

---

### Séance du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation : 29 mars 2024

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.*

**Présents : 42**

**Présents non votants :  
3**

**Présents votants** : Martine AUBRY, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Ludovic CHARLES, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Clément FEVEZ, Marie-Cécile GEORGE, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Yannick PEZET, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

**Représentés : 5**

**Représentés** : Patrick GROSS représenté par Thierry RAMAND, Jean-Marc ILIC représenté par Martine AUBRY, Clarisse JACQUET représentée par Thierry MIGOT, Joseph KAAG représenté par Christine POLMARD, Nathalie PHILIPPOT représentée par Dania KLEIN

**Votants : 47**

**Excusés** : Raymond LECLERC

**Absents** : Patrice ADAM, Jean-Louis ADRIAN, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Alain CHAUDRON, Béatrice DENIS, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Cédric GARAT, Serge GAUGUIER, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Marie-Thérèse HURAUT, Christophe LANG, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Régis SOLTISIAK, Francis WITZ, Angélique THILL

**Secrétaire de séance** : Frédéric ERNST

---

**DE\_2024\_064 - Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au bail avec ALYS dans le cadre de la DSP de la micro-crèche**

Date de transmission de l'acte: 17/06/2024
Date de reception de l'AR: 17/06/2024
055-200066140-DE_2024_064-DE
A G E D I

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le bail de location entre la Codecom et ALYS en date du 29/08/2022,

Dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche confiée à l'association ALYS, un bail de location en date du 29 Août 2022 (le « Bail initial ») a été conclu entre le bailleur et le locataire.

Le bail initial porte sur le bâtiment sis 1-3 rue des Ecoles à Rembercourt-Sommaise.  
Suite au déménagement, il y a lieu de mettre à jour le bail par voie d'avenant, en modifiant l'article 1 "Désignation des locaux" et l'article 4 "Charges, impôts et taxes".

Le bailleur et le locataire souhaitent modifier le Bail initial selon les termes et conditions énoncés dans le présent avenant au bail (« l'Avenant »), qui prendra effet le 17 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide d'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°1 au bail de location avec ALYS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY